

Compte Rendu du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du 12 Septembre 2023 à 18H00

Date de la convocation : 05/09/2023

Sont Présents : Chantal BARDIN, Cédric BREISSAND, Olivier RAMBEAUX,
Elisabeth DUCHATELET, Jérôme DENEUVE

Excusé : Frédéric DELAYE a donné pouvoir à Mme BARDIN

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18 h 31

Le conseil nomme Elisabeth DUCHATELET, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR : Il faut rajouter trois points :

Délibération adhésion AGEDI

Délibération pour remboursement des frais occasionnés pour l'inauguration

Délibération adhésion IT04

Délibération modification budgétaire

- 1) Validation du conseil municipal du 25 Juillet 2023
- 2) Prêt crédit agricole
- 3) Devis APEI Magaud
- 4) Projet rénovation place de la mairie et demande Amendes de police
- 5) Questions diverses

1) Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 JUILLET 2023 :

Contre :

Abstention :

Pour : 6

2) D2023/27 Délibération pour Demande de prêt au Crédit agricole

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'achat de la grange attenante à la mairie, il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 20.000 €.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

- Type de financement : prêt à moyen-long terme
- Durée : 03 ans
- Taux fixe : 4,43 %
- Périodicité des remboursements : trimestrielle
- Echéances constantes avec amortissement progressif du capital
- Frais de dossier : 30 €
- Pas de parts sociales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de contracter un prêt de 20.000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt
- Mandate Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents valide cette proposition de prêt.

3) Délibération 2023/28 Délibération concernant le devis APEI Magaud pour rénovation des bornes incendies

Madame le Maire rappelle à son Conseil Municipal que lors du conseil du 20 juin dernier il avait été indiqué que le SDIS 04 avait effectué la vérification opérationnelle des points d'eau incendie sur la commune.

Un tableau récapitulatif des résultats de la tournée de vérification 2023 avait été proposé.

A l'issue de ce Conseil Madame le Maire avait autorisation de contacter les entreprises pour réaliser ces travaux. Seule l'entreprise APEI Magaud a répondu aux sollicitations et propose un devis s'élevant à la somme de 5005,20 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents valide le fait de demander et trouver d'autres entreprises ou demander à l'APEI MAGAUD d'enlever certaines interventions non urgente et diminuer les tarifs

4) D 2023/29 rénovation place de la mairie et sollicitation subvention départementale

Madame le Maire expose à son conseil municipal le fait que le village du Castellard ou est situé la mairie est doté de deux parking public dont celui à proximité du bâtiment communal qui fait l'objet de la présente demande.

Cette aire de stationnement n'est pas délimitée et non stabilisée, le mur en pierres sèches qui soutient les talus en limites Ouest et Nord présentent des effondrements locaux et la désorganisation des moellons sur son faitage.

Madame le Maire propose à son conseil municipal de profiter de la réparation du mur de soutènement pour effectuer la stabilisation du parking avec un revêtement en enrobé ou autre matériau qui sera délimité de la route départementale n° 17 par des bordures qui permettront également de rectifier, en partie, la pente du profil en travers en vue de faciliter la mobilité des personnes handicapées. Les places seront également matérialisées par un marquage au sol pour permettre d'optimiser le stationnement.

Le mur en pierres sèches qui est endommagé dans sa partie aval ainsi que dans la zone amont (Nord), présente dans sa partie sommitale une désorganisation générale de la maçonnerie avec chute de moellons sur le parking.

Les travaux consisteront à reconstruire les parties effondrées avec les pierres sur sites, ainsi que la réalisation d'un couronnement en maçonnerie pour stabiliser et sécuriser la partie haute de l'ouvrage.

Ce parking sera également la zone où seront positionnés les panneaux d'affichages électoraux qui sont, à ce jour, positionnés de façon anarchique sur la palissade de la cour du bâtiment communal qui a fait l'objet de travaux de réfection généraux fin 2022 début 2023.

Madame le Maire propose à son conseil municipal de solliciter le conseil départemental au titre des amendes de police pour aider à financer ce projet dont le coût prévu est :

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Montant Hors Taxes | 10928,98,00 € |
| Amendes de police 50% | 5464,49 € |
| Autofinancement et avance T.V.A. | 7650,49 € |

Madame le Maire demande à son conseil l'autorisation de faire réaliser les travaux.

Contre : 0

abstention : 0

pour : 6

Madame le Maire demande à son conseil l'autorisation de solliciter une subvention départementale au titre des amendes de police :

Contre : 0

abstention : 0

pour : 6

5) Délibération 2023/30 Adhésion de la commune du Castellard-Mélan au Syndicat Mixte ouvert AGEDI

Madame le Maire expose à son conseil municipal le fait que le logiciel informatique Berger Levrault est trop complexe pour notre petite commune, c'est un logiciel pour les grandes communes alors qu'AGEDI, logiciel utilisé à Mirabeau et qui va être également utilisé à Barras et Hautes Duyes est un logiciel mieux adapté pour les petites communes. Ce logiciel est beaucoup plus simple et fait économiser du temps et de l'argent :

Il est programmé pour établir :

- l'envoi des délibérations (Démat)
- La rédaction automatique des arrêtés
- La rédaction automatique des délibérations
- L'enregistrement des opérations comptables
- La balance du budget

L'adhésion pour ce syndicat est de 1800 €

La clé 180 €

La maintenance de 366 € par an

Pour Berger Levrault

Adhésion en 2017 : 2070 € TTC

La maintenance s'élève à 552,17 €/an

Le contrôle légalité 100 €/an

Madame le Maire demande à son conseil municipal l'autorisation de résilier le contrat Berger Levrault et adhérer à AGEDI.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide le fait de résilier le contrat Berger Levrault et adhérer au syndicat mixte ouvert AGEDI

6) Délibération D2023/31 Remboursement frais inauguration de la mairie du 08 septembre 2023

Madame le Maire expose à son conseil municipal le fait que les achats relatifs à l'inauguration de la mairie du 08 septembre dernier ont dû être réglés à l'achat, aucun commerce n'ayant accepté l'attente du remboursement des factures via le trésor public, de ce fait Mme BARDIN Maire s'est chargée du paiement.

Il serait souhaitable de rembourser cette dernière pour une somme de 469,22€.

Le conseil à l'unanimité des présents valide le fait de rembourser cette somme à Mme Bardin, Maire, somme avancée par cette personne.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

7) Délibération D2023/32 Renouvellement adhésion IT 04

Madame le Maire rappelle au conseil que la commune a la possibilité d'adhérer à l'agence Ingénierie et Territoire 04 (IT04), agence départementale de conseil et d'aide aux communes en matière d'ingénierie.

L'adhésion annuelle forfaitaire pour les petites communes est de 200 euros par an.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- Désigne les représentants de la commune à l'agence IT04 :
 - Titulaire Jérôme DENEUVE
 - Suppléant Chantal BARDIN
- Autorise Madame le Maire à signer l'adhésion et dit que la somme correspondante sera inscrite au budget primitif

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

8) Délibération D2023/33 Modification Budgétaire

Madame le Maire propose à son conseil municipal de faire une modification budgétaire en investissement, du fait qu'avait été budgétisé 20 000 € pour participer aux travaux de la nouvelle caserne des pompiers. Ces travaux étant reportés de un an, cette somme pourra être affectée à l'achat de la grange.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents valide cette modification budgétaire.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

9) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.